



---

## Ligue Centre-Val de Loire de Football Communiqué Officiel

---

Madame, Monsieur,

A la suite des annonces gouvernementales intervenues au cours des derniers jours sur les conditions de la reprise d'activité, vous trouverez ci-après les informations à jour sur les modalités de cette reprise, que vous pouvez désormais retrouver sur notre site Internet accompagnées des documents de référence actualisés : [Les modalités pratique de la reprise 01/12 – LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL \(fff.fr\)](http://www.fff.fr/ligue-centre-val-de-loire/actualites/les-modalites-pratiques-de-la-reprise-01-12)

En premier lieu, **il convient de noter que si la pratique des sports collectifs est à ce jour encore interdite par l'Etat, les clubs sont autorisés à ouvrir leurs portes pour proposer une pratique adaptée.**

Cette autorisation vaut aussi bien pour les **majeurs que pour les mineurs**, l'ensemble des licenciés pouvant donc reprendre une activité dans les mêmes conditions de pratique. Les pratiques proposées devront permettre de respecter les gestes barrières et l'ensemble du protocole sanitaire établi par le ministère des sports.

Il est donc **impossible** de proposer une pratique **avec contact et opposition**. **L'utilisation du ballon est en revanche autorisée.**

Le guide de reprise des activités dans les clubs de football paru en juin dernier correspondant aux consignes sanitaires actuelles, peut utilement être mis à disposition des éducateurs afin d'élaborer leurs séances. Il est également à noter que l'Etat **interdit l'utilisation des vestiaires** à l'occasion de cette première phase de reprise de la pratique. L'organisation de rencontres inter-clubs est également proscrite, et les brassages entre groupes doivent être évités.



Les **pratiquants** qui se rendent dans les clubs **doivent remplir l'attestation dérogatoire de déplacement et leur pratique est donc limitée à 3h et un éloignement de 20km de leur domicile.**

En revanche les **éducateurs**, qu'ils soient salariés ou non, sont considérés comme étant en situation de **déplacement professionnel**. C'est donc l'attestation de déplacement professionnel, remplie par le club, dont ils doivent se munir. Cela les dispense de respecter la mesure 3h/20 km, qui ne concerne que les pratiquants.

Même si les conditions de reprise sont complexes et contraignantes, cette possibilité de reprise est une excellente nouvelle pour les clubs, qui peuvent à nouveau fonctionner et jouer leur rôle social auprès des licenciés. Cette première phase de reprise peut en outre être mise à profit, pour les équipes engagées en compétition, pour mettre en place un programme de réathlétisation nécessaire à une reprise sécurisée pour la santé des individus après une période d'inactivité longue.

**Cette première phase durera, a minima jusqu'au 15 décembre**, date à laquelle les mesures prises pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Notre objectif est de pouvoir obtenir la possibilité de reprendre des entraînements sous leur forme habituelle à cette date. L'exemplarité des clubs dans l'application des protocoles sanitaires jusqu'à cette date est essentielle pour convaincre l'Etat de la possibilité d'ouvrir une seconde phase de la reprise de la pratique.



Enfin, les annonces de l'Etat imposent, à ce jour, **une date de reprise des compétitions envisagées au 20 janvier**. Cette date est trop tardive pour pouvoir envisager une saison normale pour la majorité des compétitions. **La FFF travaille actuellement avec les services de l'Etat pour tenter d'obtenir un redémarrage plus précoce**. Elle étudie également toutes les hypothèses possibles en terme d'adaptation du format des compétitions si cela devait être nécessaire.

S'agissant de la **pratique indoor**, des précisions sont attendues dans les prochains jours. Pour l'heure, il nous a été indiqué que **la pratique sans contact pourrait reprendre à partir du 15 décembre pour les mineurs seulement, et la pratique habituelle à compter du 20 janvier**.

A toutes fins utiles, nous vous informons qu'un webinaire animé par la Ligue du Football Amateur, la DTN et la Direction médicale consacré à la reprise d'activité, sera organisé ce **jeudi 3 décembre à 17h**. Il sera ouvert à l'ensemble des clubs, des Ligues et des districts :[https://fff.qualifioapp.com/quiz/858304\\_114/WEBINAIRE-LFA-Reussir-sa-reprise-dactivite-decembre-2020.html](https://fff.qualifioapp.com/quiz/858304_114/WEBINAIRE-LFA-Reussir-sa-reprise-dactivite-decembre-2020.html)

Croyez en notre dévouement,

Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire



Ligue Centre-Val de Loire de Football le 01/12/20

**LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL**

13 rue Paul Langevin

tél : 02 38 69 73 00 – secretariat@centre.fff.fr – <http://foot-centre.fr>